INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION DU FOOTBALL
DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

FICHES FORMATIONS ÉDUCATEURS

Validation d'Acquis par Expérience - BMF

Définition du public

Ce dispositif permet pour un candidat l'obtention de tout ou partie du Brevet de Moniteur de Football sur la base de son expérience en lien avec les compétences visées du diplôme. Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins un an d'expérience (de façon continue ou non) peut réaliser une demande de VAE, sous réserve d'avoir 18 ans.

Conditions de recevabilité

- Etre âgé de 18 ans révolus,
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
- Justifier d'un volume horaire de 35 heures consacré à l'arbitrage en football,
- Justifier d'un volume horaire d'activité professionnelle ou bénévole dans l'encadrement sportif en football, équivalent à 1 607 heures sur un minimum d'un an (12 mois) correspondant au domaine des activités visées par le Brevet de Moniteur de Football,

Procédure : les étapes de demande du VAE

- **PARTIE 1 | Recevabilité du dossier**
  - Le candidat dépose 2 exemplaires auprès de l'IR2F de la première partie du dossier dûment complétée par l'IR2F
  - Le candidat doit renseigner les fiches descriptives d'activité auxquelles il peut joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toute pièce pouvant satisfaire les conditions de recevabilité visées à l'article 7.2.
  - L'IR2F examine le dossier et se prononce sur la recevabilité du candidat dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande.

- **PARTIE 2 | Validation des acquis de l'expérience : procédures d'évaluation**
  - Le candidat dépose au plus tard le 31 janvier 2 exemplaires auprès de l'IR2F la deuxième partie du dossier dûment complété
  - Le candidat doit renseigner les fiches descriptives d'activité auxquelles il peut joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toutes pièces pouvant justifier de son expérience et de ses compétences
  - Une commission d'étude, composée au minimum de deux personnes, désignée par le Président du jury plénier, examine le dossier
  - Le candidat est ensuite convoqué à un entretien. L'entretien doit permettre de compléter des points du dossier dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la commission d'étude pour traduire la mise en oeuvre des compétences visées. Cet entretien n'est pas un oral de rattrapage et n'a pas pour objet de vérifier les connaissances du candidat. La durée de l'entretien est de 15 à 30 minutes
  - La commission d'étude peut demander le cas échéant à ce que le candidat soit convoqué en vue d'organiser une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée.
  - La commission d'étude émet un avis à l'attention du jury plénier ;
  - Le jury plénier se réunit et rend sa décision finale.

A retenir

Tarif : 500€
100€ (frais de dossier) + 100€ (Partie 1) + 300€ (Partie 2)

Possibilité d'avoir un accompagnateur VAE pour la rédaction du dossier

Aides au financement
CPF + AFDAS + FAFA + Pôle Emploi

Indicateurs de performance

BMF VAE							
Saison	Nombre dossiers demandés	Public Féminin	Recevabilité 1ère partie	Taux recevabilité	Dossiers 2ème partie présentés	Diplômés	% CERTIFIÉS
20/21	9	0	9	100%	5	5	56 %
21/22	5	0	4	80%	3	3	60%
22/23	8	0	5	62,50%	3	1	12,50%
23/24	11	1	8	73%	11	9	-

ir2f@lfna.fff.fr

INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION DU FOOTBALL
DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

FICHES FORMATIONS ÉDUCATEURS

Validation d'Acquis par Expérience - BEF

Définition du public

Ce dispositif permet pour un candidat l'obtention de tout ou partie du Brevet d'Entraîneur de Football sur la base de son expérience en lien avec les compétences visées du diplôme. Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins un an d'expérience (de façon continue ou non) peut réaliser une demande de VAE, sous réserve d'avoir 18 ans.

Conditions de recevabilité

- Etre âgé de 18 ans révolus,
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1)
- Justifier d'un volume horaire de 35 heures consacré à l'arbitrage en football
- Justifier d'un volume horaire d'activité professionnelle ou bénévole dans l'encadrement sportif en football, équivalent à 1 607 heures sur un minimum d'un an (12 mois) correspondant au domaine des activités visées par le Brevet d'Entraîneur de Football

Procédure : les étapes de demande du VAE

- **PARTIE 1 | Recevabilité du dossier**
  - Le candidat dépose 2 exemplaires auprès de l'IR2F de la première partie du dossier dûment complétée par l'IR2F
  - Le candidat doit renseigner les fiches descriptives d'activité auxquelles il peut joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toute pièce pouvant satisfaire les conditions de recevabilité visées à l'article 7.2.
  - L'IR2F examine le dossier et se prononce sur la recevabilité du candidat dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande.

- **PARTIE 2 | Validation des acquis de l'expérience : procédures d'évaluation**
  - Le candidat dépose au plus tard le 31 janvier 2 exemplaires auprès de l'IR2F la deuxième partie du dossier dûment complété
  - Le candidat doit renseigner les fiches descriptives d'activité auxquelles il peut joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toutes pièces pouvant justifier de son expérience et de ses compétences
  - Une commission d'étude, composée au minimum de deux personnes, désignée par le Président du jury plénier, examine le dossier
  - Le candidat est ensuite convoqué à un entretien. L'entretien doit permettre de compléter des points du dossier dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la commission d'étude pour traduire la mise en œuvre des compétences visées. Cet entretien n'est pas un oral de rattrapage et n'a pas pour objet de vérifier les connaissances du candidat. La durée de l'entretien est de 15 à 30 minutes
  - La commission d'étude peut demander le cas échéant à ce que le candidat soit convoqué en vue d'organiser une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée.
  - La commission d'étude émet un avis à l'attention du jury plénier ;
  - Le jury plénier se réunit et rend sa décision finale.

A retenir

Tarif : 1000€
100€ (frais de dossier) + 100€ (Partie 1) + 800€ (Partie 2)

Possibilité d'avoir un accompagnateur VAE pour la rédaction du dossier

Aides au financement
CPF + AFDAS + FAFA + Pôle Emploi

Indicateurs de performance

BEF VAE							
Saison	Nombre dossiers demandés	Public Féminin	Recevabilité 1ère partie	Taux recevabilité	Dossiers 2ème partie présentés	Diplômés	% CERTIFIÉS
20/21	9	0	9	100%	5	5	56%
21/22	7	0	5	72%	6	4	57,17%
22/23	8	0	4	50%	3	1	12,5%
23/24	3	0	3	100%	4	3	-

ir2f@lfna.fff.fr

INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION DU FOOTBALL
DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

FICHES FORMATIONS ÉDUCATEURS

BMF - Brevet de Moniteur de Football

Définition du public

Éducateur – Éducatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.

Pré-requis en formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Etre âgé de 16 ans révolus
- Etre licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- Etre titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)

Les objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité, dans le cadre associatif, au sein des clubs de football ou structures affiliés à la FFF ou à une association membre de la FIFA. Il exerce son métier en cohérence avec
les valeurs, orientations et cadre réglementaire de la FFF. Il répond des fonctions liées à l'environnement et aux
structures ou secteurs du club dans lequel il est amené à intervenir. Il a la capacité de :
o Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF
o Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou
Seniors)
o Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19
ou Seniors)

Programme de la formation

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 3 blocs et d'un stage pratique de mise en situation professionnelle :

- BLOC 1 : Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF
- BLOC 2 : Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Séniors)
- BLOC 3 : Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Séniors)

À retenir

160h de formation en centre de formation + 20h de formation à distance + 210 de mise en situation professionnelle

Tarif maximum : 2 448 + 50€ (tests de selection)

Aides au financement FAFA + CPF + AFDAS + Pôle Emploi

Indicateurs de performance

BMF Traditionnel

Saison	Moyenne Age	Nombre d'inscrits aux tests	Public Féminin	Nombre d'admission (hors rédoublants)	Taux d'admission	Présents à la certification	Diplômés	% CERTIFIÉS (sur les présents à la certification)
20/21	32	119	5	85	71 %	79	74	94%
21/22	35	102	2	70	69 %	63	58	92%
22/23	34	109	2	60	55%	52	47	90%
23/24	31	89	3	64	72%	66	66	100%
24/25	33	105	7	24	23%	23	23	100%

ir2f@lfna.fff.fr

INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

FICHES FORMATIONS EDUCATEURS

BMFA - Brevet de Moniteur de Football Apprentissage

Définition du public

Educateur – Educatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.

Pré-requis en formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Etre âgé de 16 à 29 ans révolus.
- Etre licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- Etre titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)

Les objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité, dans le cadre associatif, au sein des clubs de football ou structures affiliés à la FFF ou à une association membre de la FIFA. Il exerce son métier en cohérence avec
les valeurs, orientations et cadre réglementaire de la FFF. Il répond des fonctions liées à l'environnement et aux
structures ou secteurs du club dans lequel il est amené à intervenir. Il a la capacité de :
o Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF
o Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou
Seniors)
o Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19
ou Seniors)

Programme de la formation

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 3 blocs et d'un stage pratique de mise en situation professionnelle :

- BLOC 1 : Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF
- BLOC 2 : Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Séniors)
- BLOC 3 : Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Séniors)

A retenir

- 400h de formation en centre + 346h de stage en club
- Frais pédagogiques pris en charge par l'AFDAS
- Aides au financement FAFA (frais annexes

Indicateurs de performance

BMF Apprentissage

Saison	Moyenne Age	Nombre d'inscrits aux tests	Public Féminin	Nombre d'admission (hors redoublants)	Taux d'admission	Présents à la certification	Diplômés	% CERTIFIÉS (sur les présents à la certification)
21/22	22	79	6	49	62 %	45	42	93%
22/23	22	88	4	52	59%	46	46	100%
23/24	22	91	5	75	82%	58	57	98%
24/25	22	80	3	48	60%	48	46	96%

ir2f@lfna.fff.fr

INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

FICHES FORMATIONS EDUCATEURS

BEF - Brevet d'Entraineur de Football

Définition du public

Entraineur, éducateur, de club de niveau régional, entraîneur, éducateur d'équipes de jeunes de niveau national, chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif, éducatif et associatif.

Les objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité. Il est en capacité de :

- Mettre en oeuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;
- Entraîner une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
- Diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure.

Pré-requis en formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Etre âgé de 18 ans révolus,
- Etre licencié à la FFF pour la saison en cours,
- Etre titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue),
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
- Etre titulaire de l'un de ces diplômes :
  - Etre titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008,
  - Etre enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN) et titulaire d'une attestation de niveau de jeu régional délivrée par le DTN de la FFF ou son représentant
  - Etre ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,
  - Etre ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 ou D1 Futsal pendant 100 matches en seniors,
  - Etre ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,
  - Etre titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football »
  - Etre titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience

Programme de la formation

La formation au Brevet d'Entraîneur de Football se compose de 3 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- UC 1 : être capable de mettre en oeuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- UC 2 : être capable d'entraîner, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- UC 3 : être capable de diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)

A retenir

218h de formation en centre + 360h de mise en situation professionnelle (U14 régional minimum)

Tarif maximum : 3004€ + 50€ (tests de selection)

Aides au financement FAFA + CPF + AFDAS

Indicateurs de performance

BEF								
Saison	Moyenne Age	Nombre d'inscrits aux tests	Public Féminin	Nombre d'admission (Hors redoublants)	Taux d'admission	Présents à la certification	Diplômés	% CERTIFIÉS (sur les présents à la certificaiton)
21/22	35	68	2	38	56%	33	30	92%
22/23	33	53	1	29	55%	31	20	65%
23/24	32	69	2	53	77%	59	43	73%
24/25	33	41	4	8	19%	13	12	92%

ir2f@lfna.fff.fr

INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

FICHES FORMATIONS EDUCATEURS

BEFA - Brevet d'Entraineur de Football Apprentissage

Définition du public

Entraineur, éducateur, de club de niveau régional, entraîneur, éducateur d'équipes de jeunes de niveau national, chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif, éducatif et associatif.

Les objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité. Il est en capacité de :

- Mettre en oeuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;
- Entraîner une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
- Diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure.

Pré-requis en formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Etre âgé de 18 ans révolus,
- Etre licencié à la FFF pour la saison en cours,
- Etre titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue),
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
- Etre titulaire de l'un de ces diplômes :
  - Etre titulaire du Brevet de Moniteur de Football obtenu après le 2 avril 2008,
  - Etre enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN) et titulaire d'une attestation de niveau de jeu régional délivrée par le DTN de la FFF ou son représentant
  - Etre ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,
  - Etre ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 ou D1 Futsal pendant 100 matches en seniors,
  - Etre ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,
  - Etre titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football »
  - Etre titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience

Programme de la formation

La formation au Brevet d'Entraîneur de Football Apprentissage se compose de 3 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- UC 1 : être capable de mettre en oeuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- UC 2 : être capable d'entraîner, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- UC 3 : être capable de diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors)
- Stage en immersion dans une structure élite - Formation CFPA - Formation formateurs et tuteurs - Renforcements

A retenir

- 400h de formation en centre + 360h de stage en club
- Frais pédagogiques pris en charge par l'AFDAS
- Aides au financement FAFA

Indicateurs de performance

BEF Apprentissage

Saison	Moyenne Age	Nombre d'inscrits aux tests	Public Féminin	Nombre d'admission (hors redoublants)	Taux d'admission	Présents à la certification	Diplômés	% CERTIFIÉS (sur les présents à la certification)
22/23	24	35	1	17	49%	17	13	76%
23/24	24	24	0	22	92%	20	18	90%
24/25	25	28	2	10	36%	7	6	86%

ir2f@lfna.fff.fr